

Appartements de coordination thérapeutique - Paris XIII^e - 75

L'admission

Conditions d'admission

L'établissement accueille des personnes présentant des problématiques à la fois médicales, socio-éducatives et psychologiques et adhérant à une prise en charge pluridisciplinaire.

Au niveau médical :

- personnes vivant avec une maladie chronique invalidante sous traitement et présentant des problématiques médicales associées nécessitant une coordination médicale.

Au niveau socio-éducatif :

- adultes seuls vivant en situation de précarité (hébergement instable, minima sociaux, difficultés administratives et d'accès aux droits) ;
- personnes pouvant tirer bénéfice d'un accompagnement en appartements collectifs (rompre l'isolement, travail autour de l'autonomie).

Au niveau psychologique :

- personnes présentant des troubles psychologiques réactionnels ou sévères liés à la pathologie, et ayant besoin d'un soutien psychologique.

La structure n'est pas adaptée pour accompagner :

- les familles et les couples ;
- les personnes à mobilité réduite (pas d'ascenseur) ;
- les personnes ayant une conduite addictive active non suivie dans un centre spécialisé ;
- les personnes ayant une pathologie psychiatrique non stabilisée et/ou non suivie dans un centre spécialisé.

Demande d'admission

Pour toute demande d'admission, envoyez un courrier comprenant :

- **un dossier social type** de demande d'admission accompagné d'un rapport social ;
- **un dossier médical type** de demande d'admission, accompagné d'un compte rendu de consultation ou d'hospitalisation récent.

Des modèles de documents sont disponibles sur le site : www.fnh-vih.org

Les demandes sont étudiées par l'ensemble de l'équipe, et une réponse écrite est systématiquement envoyée à la structure qui en a pris l'initiative, dans le mois qui suit.

La durée de validité du dossier est de trois mois. Sans actualisation, le dossier est définitivement classé.